

Climat et énergie: le temps presse

Après des années de très fortes chaleurs, le Luxembourg a été surpris l'année dernière par des inondations massives. De tels événements amènent de plus en plus de personnes à prendre conscience que la crise climatique est également arrivée chez nous.

En 2021 également, un nombre encore croissant de scientifiques a lancé un appel à la politique et à la société pour qu'elles procèdent enfin à des changements de cap fondamentaux dans leur modèle social et économique afin de limiter l'augmentation du climat mondial à moins de 2 degrés - idéalement à 1,5 degré. Ce n'est qu'à cette condition que les conséquences pourront être évaluées. Le Luxembourg, qui est l'un des pays dont les émissions de CO₂ par habitant sont les plus élevées au monde, doit apporter sa contribution à cet égard. Par conséquent, des objectifs ambitieux dans la loi sur la protection du climat, tels qu'ils ont été fixés par ce gouvernement, sont certainement les bienvenus ! Mais ils doivent maintenant être mis en pratique, et le chemin est encore long !

COLLABORATION AU NIVEAU INTERNATIONAL – UN « MUST »

C'est justement dans le domaine du climat et de l'énergie que le Mouvement Ecologique s'engage fortement, surtout au niveau européen, mais aussi au niveau international. Ceci grâce à de nombreux partenariats, par exemple avec le "Climate Action Network". Manigfaltung sont les actions qui permettent d'agir ensemble.



LA LOI SUR LE CLIMAT : DES OBJECTIFS AMBITIEUX QUI DOIVENT ÊTRE ATTEINTS



La loi sur la protection du climat prescrit l'adoption d'un règlement grand-ducal qui ne fixe pas seulement des objectifs généraux de réduction, mais qui les définit pour les différents secteurs (agriculture, mobilité, industrie et services, habitat, gestion des déchets et des eaux). Six mois après l'adoption de la loi sur le changement climatique, le Mouvement Ecologique a menacé publiquement d'engager des poursuites judiciaires ! (Prise de position : "Loi

luxembourgeoise sur la protection du climat : toujours un tigre édenté - le Mouvement Ecologique envisage des mesures juridiques"). Sans le règlement mentionné, qui devait être un élément essentiel de la loi, celle-ci n'était qu'un tigre édenté, car les instruments nécessaires n'étaient pas nommés en raison de l'absence d'objectifs. Peu après la prise de position, la menace d'une action en justice pour le climat a manifestement eu un effet. En effet, le gouvernement a finalement adopté avant la pause estivale des objectifs contraignants en matière de protection climatique pour les différents secteurs. Ce fait a été expressément salué par le Mouvement Ecologique, même s'il est extrêmement regrettable que du temps important ait été perdu. Car on le sait : notre fenêtre d'action pour éviter ou endiguer la catastrophe climatique se réduit de plus en plus. La définition des objectifs sectoriels était donc certes importante, mais ce n'était qu'une première étape : ce qui sera décisif, c'est la définition et la mise en œuvre concrète des mesures prévues. La crédibilité du gouvernement se mesurera en fin de compte à cette aune. Mot d'ordre de la réaction du Mouvement Ecologique: "Protection du climat : la décision de principe attendue du gouvernement est enfin tombée - il faut maintenant passer aux choses sérieuses !)

PRÉSENTATION DU PLAN NATIONAL INTÉGRÉ EN MATIÈRE D'ÉNERGIE ET DE CLIMAT – COMMENT LE LUXEMBOURG PEUT-IL ATTEINDRE SES OBJECTIFS CLIMATIQUES ?

Début mars, le Mouvement Ecologique a invité à un événement en ligne intitulé: Wéi ka Lëtzebuerg seng Klima-

ziler mat dësem Plang errechen ? Virstellung vum Nationaal Energie- a Klimaplang" (Position du plan national pour l'énergie et le climat). La ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg et le ministre de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire Claude Turmes ont tous deux participé à cet événement et ont abordé les aspects essentiels du plan. Plus de 120 personnes ont assisté à l'événement en ligne. L'objectif de l'événement était de discuter des questions fondamentales concernant les objectifs du plan, de leur faisabilité et de leur impact sur les différents secteurs. L'événement a également été très instructif, tant pour les spécialistes que pour les personnes intéressées par le sujet en général.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES CONSÉQUENCES : EST-IL ENCORE TEMPS D'ÉVITER LE PIRE ? ET DANS L'AFFIRMATIVE, QUELLES SONT LES MESURES À PRENDRE ?

A la fin de l'année, le Mouvement Ecologique et le Klima-Bündnis Lëtzebuerg avaient réussi à convaincre la célèbre climatologue Dr. Helga Kromp-Kolb de donner une conférence en ligne. Le thème de la soirée était de savoir à quel point le climat a déjà changé et quelles sont les chances de renverser la vapeur pour éviter une catastrophe climatique absolue. "Quels sont les principaux domaines dans lesquels il faut réussir à percer à court terme ?", telle était la question centrale. La sympathique chercheuse autrichienne a mis l'accent sur la manière dont une telle transformation peut réussir et sur les conditions nécessaires à cet effet. La conférence peut être consultée sur www.youtube.com/mouveco

**COP26 – Après les beaux discours :
Passons aux actes au Luxembourg !**

**Ne plus dépenser l'argent des contribuables pour
des projets nuisibles à l'environnement !**

**COP26 – Après les beaux discours :
Passons aux actes au Luxembourg !**

**Un système social durable moins dépendant
d'une croissance continue !**

**COP26 – Après les beaux discours :
Passons aux actes au Luxembourg !**

**Plus aucune loi ni aucun projet
sans un contrôle (check) de durabilité !**

**COP26 – Après les beaux discours :
Passons aux actes au Luxembourg !**

**Agriculture : Adapter le nombre de bétail
à la surface exploitable !**

COP26 – APRÈS LES BEAUX DISCOURS : DES ACTIONS CONCRÈTES AUSSI AU LUXEMBOURG !

En 2021, la conférence climatique si importante a eu lieu à Glasgow : la COP26. Le Mouvement Ecologique a saisi l'occasion et a surtout mis le Luxembourg devant ses responsabilités.

En effet, quelle que soit l'évaluation des résultats de la COP, c'est à chaque pays de prendre ses responsabilités afin de mettre en place la transition nécessaire. D'un point de vue écologique, mais aussi économique et social. Dans le cadre d'une prise de position et d'une campagne en ligne, le Mouvement Ecologique a mis l'accent sur 5 instruments centraux qui en représentent d'autres : une suppression des subventions contre-productives, une réforme fiscale durable et socialement équitable, une sortie de l'obligation de croissance, une adaptation du cheptel à la surface utile et l'introduction d'un contrôle de durabilité pour les décisions gouvernementales.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE N'EST PAS UNE SOLU-

**COP26 – Après les beaux discours :
Passons aux actes au Luxembourg !**

**Pour une réforme fiscale équitable
et socialement responsable !**

TION DURABLE À LA CRISE CLIMATIQUE ! LE LUXEMBOURG DOIT CONTINUER À S'OPPOSER À TOUTE PROMOTION DE CETTE FORME D'ÉNERGIE !

Des ONG européennes actives dans le domaine de la protection du climat, dont le Mouvement Ecologique, ont rédigé une lettre à l'attention du nouveau chancelier Olaf Scholz, dans laquelle elles se montrent très préoccupées par la volonté de la Commission européenne de considérer le gaz naturel et l'énergie nucléaire comme durables et donc éligibles à une aide. Car c'est bien l'attitude ambivalente de la République fédérale d'Allemagne qui a encouragé la Commission européenne à faire ce pas. Malheureusement sans succès. Il est d'autant plus positif que le gouvernement luxembourgeois veuille s'opposer, avec d'autres pays de l'UE, à la décision de la Commission européenne d'inclure le gaz naturel et l'énergie nucléaire dans la "taxonomie verte". Tous deux ne contribuent pas réellement à la protection du climat ou à la durabilité de l'approvisionnement énergétique et mettent en péril la transition nécessaire vers les énergies renouvelables.

Etant donné qu'au Luxembourg, mais surtout dans divers pays de l'UE, des voix s'élèvent à nouveau pour réclamer le développement de l'énergie nucléaire, le "Comité d'action géint Atomkraaft" national, coordonné par le Mouvement Ecologique et Greenpeace, a publié une nouvelle prise de position. Il y explique de manière plus détaillée pourquoi le nucléaire n'est toujours pas une solution, même et surtout pour surmonter la crise climatique.

L'énergie nucléaire est trop dangereuse, trop chère et trop lente à être disponible ; en outre, elle bloque le processus de transformation socio-écologique

nécessaire, sans lequel les objectifs ambitieux de protection du climat ne peuvent être atteints.

TOUJOURS ACTIF DANS LE "COMITÉ NATIONAL D'ACTION GÉANT ATOMACRAFT" ET "VOTUM KLIMAT"

Le Mouvement Ecologique continue d'assumer une fonction de coordination au sein du "Aktionskomitee géint Atomkraft" et est membre, avec une vingtaine d'autres organisations, de la plateforme "Votum Klima".

LE TRAITÉ SUR LA CHARTE DE



L'ÉNERGIE EST UN DÉSASTRÉ POUR LE CLIMAT ! LE LUXEMBOURG ET L'UE DOIVENT EN SORTIR !

Le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE) est un accord international qui est entré en vigueur il y a deux décennies entre plus de 50 pays. L'objectif premier du traité était de protéger les investissements dans le domaine de l'énergie dans les pays de l'ex-Union soviétique et d'Europe de l'Est. Mais aujourd'hui, le TCE sert essentiellement à protéger les énergies fossiles. Avec le règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS), il contient une justice parallèle pour les entreprises. Cela signi-

fie que, grâce à ce traité, les groupes énergétiques peuvent sanctionner les États pour les lois favorables au climat qui menacent potentiellement leurs bénéfices. En collaboration avec plus de 25 organisations à travers l'Europe, le Mouvement Ecologique a lancé l'année dernière un appel à la signature d'une pétition.

une campagne de signatures pour que le Luxembourg et l'UE dans son ensemble se retirent du traité.

UTILISATION DE L'HYDROGÈNE : CERTES, MAIS SELON DES CRITÈRES DÉFINIS ET NON DANS LE TRANSPORT ROUTIER

Le Luxembourg s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité climatique au plus tard en 2050. Cela signifie que les émissions de CO2 dans les secteurs de l'industrie, de la mobilité, de l'habitat, etc. doivent être pratiquement réduites à zéro à cette date. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement prévoit également d'utiliser l'hydrogène. Toutefois, cela ne se fera que dans certains cas.

Le Mouvement Ecologique a salué cette



décision et a approfondi dans une prise de position les cas et les conditions dans lesquels l'utilisation de l'hydrogène est judicieuse d'un point de vue écologique (prise de position : "Fixer un



cadre étatique pour l'utilisation de l'hydrogène, dans le cadre d'une politique énergétique durable !) Le principe de base est le suivant : l'utilisation de l'hydrogène n'est pas durable en soi, cela dépend en grande partie des conditions-cadres. La manière dont l'hydrogène est produit et où il doit être utilisé est d'une importance capitale. Selon le Mouvement Ecologique, l'utilisation d'hydrogène vert (obtenu par électrolyse à partir de l'électricité excédentaire) n'a de sens que s'il est produit à l'aide d'énergies renouvelables et qu'il n'existe pas de solution alternative renouvelable. Concrètement, cela signifie que l'utilisation dans les transports individuels n'entre pas en ligne de compte, car il existe déjà une alternative bien plus efficace avec la mobilité électrique. Il serait toutefois possible de l'utiliser par exemple dans différents processus industriels.

SEMAINES DE L'ÉNERGIE : CONSTRUIRE ET RENOVER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET AVEC EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LA PRATIQUE

OekoZenter Pafendall et le Mouvement Ecologique ont à nouveau organisé les "Semaines de l'énergie" en 2021. C'est-à-dire des visites de maisons construites ou rénovées selon des critères écologiques. Les participants ont pu s'entretenir concrètement avec les maîtres d'ouvrage et les architectes. Du 19 juin au 10 juillet, les personnes intéressées par la construction ont ainsi pu se faire une idée de la mise en œuvre de matériaux de construction écologiques dans

des bâtiments déjà achevés ou en cours de construction. L'accent a été mis sur l'écologie des matériaux et l'utilisation de matériaux de construction écologiques, sur la biologie de la construction avec des matériaux de construction peu polluants ainsi que sur les constructions efficaces sur le plan énergétique qui ont une espérance de vie aussi longue que possible dans l'optique d'une construction circulaire. Comme d'habitude, les semaines de l'énergie se sont déroulées sous le patronage du ministère du Logement, du ministère de l'Énergie et du Développement territorial et du ministère de l'Environnement.

PREMIÈRES RÉUSSITES SUR LA POLITIQUE DE SUBVENTION DES VOITURES

Début 2021, le système d'aides pu-



bliques à l'achat de voitures hybrides rechargeables et de voitures électriques devait être réformé. En raison de l'importance de ce secteur pour les émissions de CO2, mais aussi pour la biodiversité et le développement urbain, le Mouvement Ecologique a publié une

prise de position détaillée - également sous la forme d'un dossier spécial dans l'info, dans laquelle le leasing de voitures de fonction appliqué était également remis en question de manière critique par rapport au système ("Transformation écologique du parc automobile indispensable ! Investir réellement l'argent de l'Etat dans le sens de critères sociaux et écologiques").

Le Mouvement Ecologique a par exemple exigé, dans le domaine des primes d'achat de l'Etat, une sélectivité sociale au lieu du montant forfaitaire en vigueur, indépendant du revenu, ainsi que l'exclusion des voitures hybrides rechargeables du système. Il est prouvé que ces dernières ne sont que rarement rechargées sur de longues distances et qu'elles contribuent même trop souvent, avec une deuxième propulsion, à une consommation accrue de matières premières.

En ce qui concerne le système de leasing de voitures de fonction, le Mouvement Ecologique a défendu l'idée que le système d'incitation de l'Etat devrait être adapté à l'accord de Paris sur le climat et aux objectifs du plan national pour le climat et l'énergie. En ce sens, seuls les véhicules électriques présentant une efficacité supérieure devraient à l'avenir être reconnus comme voitures de service en leasing dans le cadre réglementaire de l'Etat.

De manière positive, de nombreuses suggestions ont été intégrées peu après dans le système de subventions révisé du gouvernement. Dans un premier temps, les subventions accordées aux voitures hybrides rechargeables ont été limitées, puis supprimées dans un second temps. Une révision générale de la fiscalité, comme par exemple des modifications du leasing, l'introduction d'un système de malus pour les nouvelles immatriculations ainsi qu'un nouvel échelonnement de la taxe sur les voitures, reste cependant à faire.

AVIS SUR LES MODIFICATIONS ENVISAGÉES AU "PROGRAMME DE PROMOTION DES MAISONS PRIME-HOUSE"

Dans le cadre de la réforme du programme fédéral concernant la construction durable, OekoZenter Pafendall et le Mouvement Ecologique ont formulé des propositions concrètes. Le problème des systèmes composites d'isolation thermique en polystyrène (appelés couramment polystyrène expansé) a



ENERGIEWOCHEN 2021

par exemple été abordé. Ceux-ci sont collés sur les murs et enduits lors de la construction et ne sont donc ni réutilisables ni recyclables. Un autre problème est la promotion des pompes à chaleur air-eau dans les bâtiments existants, car elles doivent être subventionnées sans aucune condition relative à l'efficacité énergétique du bâtiment, du système de chauffage ou en combinaison avec l'énergie solaire. Le fait qu'aucun conseil de la part d'un conseiller en énergie ne soit prescrit complique encore la situation, d'où le grand risque



que des pompes à chaleur peu efficaces soient utilisées. Les différentes suggestions ont été discutées lors d'un échange constructif avec la ministre de l'Environnement C. Dieschbourg et le ministre de l'énergie C. Turmes, mais peu d'entre elles ont été retenues.

CHAUFFER AVEC DES COMBUSTIBLES FOSSILES

"Encourager l'élimination progressive des appareils de chauffage des locaux utilisant des combustibles fossiles", tel est le titre d'une réaction adressée conjointement avec des organisations européennes aux commissaires européens compétents. Dans une lettre, les organisations européennes de protection de l'environnement demandent l'élimination progressive des appareils de chauffage à combustibles fossiles par la révision des règles d'écoconception et d'étiquetage énergétique des appareils de chauffage.

Dans un premier temps, les organisations demandent que les chauffages électriques non efficaces et les chaudières sans technique de condensation soient interdits à la vente d'ici 2023. A partir de 2025, les appareils de chauffage à combustible fossile ne devraient

plus être autorisés à la vente sur le marché européen.

Le Mouvement Ecologique et l'Oeko-zenter Pafendall soutiennent cette demande et se sont associés à l'initiative. La mise en œuvre de ces suggestions serait d'une grande portée. En effet, 75 % de l'énergie produite à des fins de chauffage provient actuellement de combustibles fossiles. Les émissions de CO2 dues au chauffage des locaux et de l'eau représentent 12 % des émissions totales de l'UE.

Une action rapide s'impose donc pour pouvoir atteindre les objectifs de protection climatique de l'Union européenne d'ici 2030.

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE! PRIORITÉ À L'EXPLOITATION DES POTENTIELS SUR LES TOITS DANS LES ZONES D'HABITATION PLUTÔT QU'EN PLEINE CAMPAGNE !"

... tel est le titre d'une prise de position commune avec les Jeunes Agriculteurs



et les Jeunes Agriculteurs. Il y a consensus sur le fait que les énergies renouvelables au Luxembourg - et en premier lieu l'énergie solaire - doivent être massivement développées si le Luxembourg veut d'une part atteindre la neutralité climatique en 2050 et d'autre part réduire sa dépendance vis-à-vis de l'étranger et assurer son approvisionnement énergétique.

Tout le monde s'accorde également à dire qu'il faut équiper davantage d'installations solaires, notamment les (grandes) toitures, les bâtiments industriels, les hangars agricoles et autres, les bâtiments publics, les parkings et les places de stationnement existants, etc. L'État et les communes en particulier

sont appelés à promouvoir de manière beaucoup plus offensive le développement de l'énergie solaire et à s'adresser davantage aux acteurs privés - comme les propriétaires de grands halls industriels, etc. Il est également nécessaire de faciliter techniquement l'injection dans le réseau public et de l'accompagner positivement (notamment en clarifiant la question du financement des transformateurs nécessaires, etc.) Par ailleurs, des discussions ont lieu sur l'implantation d'installations sur des surfaces libres ou des surfaces agricoles. Une position a été prise à ce sujet en collaboration avec les jeunes agriculteurs (voir chapitre Biodiversité).

UN VRAI OUI A LA FORCE DU VENT !

Le Mouvement Ecologique continue à défendre la construction d'éoliennes dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les objectifs essen-



tiels de la protection de la nature et que des critères sont établis pour protéger les habitants. Comme c'est le cas pour 4 éoliennes prévues dans la région de Mersch (mais pas pour les 2 prévues), il s'est engagé avec la région "Miersch an Emgëigend" pour leur construction. Ceci a également été expliqué lors d'un entretien avec le collègue échevinal.

ENTRETIENS AVEC LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE CLAUDE TURMES

Des échanges réguliers ont également eu lieu avec le ministre compétent sur des sujets pertinents, tels que la mise en œuvre du plan national énergie-climat.